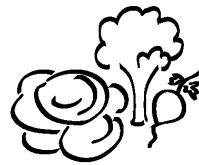




Avertissement



CRUCIFÈRES

No 05 – 2 juin 2011

EN BREF :

- Mouche du chou : maintenant présente et active dans toutes les régions où dépistent nos collaborateurs et début d'observation de larves.
- Altises : traitements justifiés à certains endroits.
- Cécidomyie du chou-fleur : captures seulement en milieu naturel en Montérégie-Ouest.
- Autres insectes : chenilles défoliaitrices, vers gris et punaises ternes.
- Extensions d'homologation : MOVENTO 240 SC et SUCCESS 480 SC.
- Tache bactérienne : trace sur des transplants en Montérégie et Québec.

MOUCHE DU CHOU

La mouche du chou est actuellement présente et active dans toutes les régions où dépistent nos collaborateurs. Des interventions sont donc en cours à divers endroits selon les cultures et les niveaux d'infestation. Dans les premiers sites où des œufs de mouche du chou ont été dépistés cette saison, quelques larves sont maintenant observées. Poursuivez minutieusement le dépistage de vos champs de crucifères à raison de deux fois par semaine pour surveiller ce ravageur afin d'intervenir lorsque ce sera nécessaire.

ALTISES

Avec le temps chaud et ensoleillé, on observe une augmentation des populations d'altises et de leur activité. Dans les cultures les plus sensibles, telles les jeunes crucifères et les crucifères vendues avec leurs feuilles, des traitements sont faits contre ces insectes.

Nous vous rappelons que le seuil d'intervention pour la plupart des crucifères est de 1 altise par plant observé jusqu'au stade 6 feuilles de la plante lorsque vous dépistez 25 plants répartis au hasard dans le champ. Après ce stade, les plants sont normalement assez développés pour ne pas être affectés par les dommages causés par les altises. Portez toutefois une attention particulière aux crucifères plus sensibles telles que les radis et les choux chinois.



CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Jusqu'à maintenant, les seules captures de cécidomyie du chou-fleur ont eu lieu dans des pièges à phéromone placés stratégiquement en milieu naturel dans la région de la Montérégie-Ouest. Il n'y a toujours pas eu de capture dans des pièges à phéromone mis dans les champs de crucifères dépistés par nos collaborateurs. Soyez attentif lors de vos relevés de pièges, car la cécidomyie du chou-fleur va tôt ou tard se retrouver dans les champs de crucifères. On suggère d'intervenir avec des insecticides homologués contre la cécidomyie du chou-fleur dès qu'elle est dépistée dans les champs de crucifères.

AUTRES INSECTES

Quelques papillons de piéride du chou sont en vol dans des champs de crucifères des régions de Lanaudière et de Québec. De plus, des collaborateurs de Québec nous rapportent la présence d'un faible nombre de papillons de fausse-teigne des crucifères dans des champs de crucifères. De faibles populations de larves de fausse-teigne des crucifères sont également observées dans des champs des Basses-Laurentides et de la Montérégie. Des traitements contre ces Chenilles défoliaires ne sont cependant pas nécessaires pour le moment.

Dans certains champs de crucifères de Québec, on signale la présence d'un petit nombre de vers gris ne justifiant pas d'intervention.

Les premières observations de punaises ternes ont été faites sur des choux chinois de Lanaudière, mais il n'est pas encore nécessaire de faire des traitements insecticides pour les contrôler.

EXTENSION D'HOMOLOGATION

Au cours des derniers jours, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a accepté l'extension d'homologation du MOVENTO 240 SC pour lutter contre les larves de la cécidomyie du chou-fleur dans le groupe 5 des légumes-feuilles – brassicacées et du SUCCESS 480 SC pour la répression des thrips et la réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur dans le groupe 5 (légumes-feuilles crucifères). Voici quelques informations sur ces extensions d'homologation. Veuillez toutefois vous référer aux étiquettes de ces insecticides pour avoir tous les détails permettant leur utilisation adéquate.

MOVENTO 240 SC

Matière active : spirotetramat

Ravageur visé : larve de la cécidomyie du chou-fleur

Cultures : légumes-feuilles – brassicacées (groupe de culture 5), y compris brocoli, rappini, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, cavalo, broccolo, brocoli de Chine (gaï-lon), chou chinois (gaï-choï), chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde et feuilles de colza

Doses : 220 à 365 ml/ha

Étiquette :

<http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Movento%20240SC%20Insecticide%20CG5%20%20F%20Booklet.pdf>



Autres informations pertinentes : le délai d'attente avant la récolte est de 1 jour; l'intervalle minimum entre les applications est de 7 jours; la quantité maximale d'applications de l'insecticide MOVENTO 240 SC est de 730 ml/ha par saison de croissance; appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 300 l/ha pour l'épandage terrestre; dans le cas de la cécidomyie du chou-fleur, il est recommandé d'appliquer le MOVENTO 240 SC dès l'apparition des larves et d'utiliser la forte dose lorsque le degré d'infestation est élevé; cet insecticide est entièrement systémique et passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, feuilles et racines; avec le MOVENTO 240 SC, il faut utiliser un adjuvant non ionique (ex. : Agral 90 ou Ag-surf) ou de l'huile végétale méthylique (ex. : Hasten); ne pas mélanger l'insecticide en réservoir avec du soufre.

SUCCESS 480 SC

Matière active : spinosad

Ravageurs visés : thrips (répression) et larves de cécidomyie du chou-fleur (réduction des dommages)

Cultures : groupe de culture 5 : légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (brocoli, brocoli de Chine, chou de Bruxelles, chou, chou chinois, gaï-choï, chou nappa, chou-fleur, chou brocoli, chou-rave, rappini, pak-choï, chou cavalier, chou frisé, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza)

Dose : 146 ml/ha

Étiquette :

http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Success480SC%20CSG13a_b_g_5_GH%20pepper_cucumber_lettuce_gr_onions%20F%20Label.pdf

Autres informations pertinentes : une pulvérisation foliaire de 300 à 500 litres d'eau /ha est recommandée pour assurer une couverture complète du feuillage; ne pas effectuer plus de 3 applications par année; le délai avant la récolte est de 3 jours.

TACHE BACTÉRIENNE

Des collaborateurs de la Montérégie et de Québec ont observé un peu de taches bactériennes sur des transplants de crucifères. Les conditions climatiques fraîches et humides qui ont prévalu depuis le début de la saison favorisent le développement de cette maladie. Le temps plus chaud et sec devrait aider à ce que la maladie ne prenne pas trop d'ampleur et que le nouveau feuillage soit sain.

Description

Cette maladie se présente d'abord sous la forme de minuscules taches translucides de moins de 1 mm de diamètre et sont localisées sur la face inférieure des feuilles. Puis, elles grossissent jusqu'à 4 mm de diamètre et envahissent les deux côtés des feuilles. Les lésions peuvent alors être blanc crème avec un pourtour foncé ou entièrement noires et elles sont habituellement entourées d'un halo jaunâtre. De plus, de petites brûlures peuvent être observées à la marge des feuilles. Cette maladie se développe aussi bien sur les vieilles feuilles que sur les jeunes. Les feuilles très affectées jaunissent, dessèchent et tombent prématurément. La bactérie responsable de la tache bactérienne peut être présente dans le sol ainsi que sur les semences, les transplants, les mauvaises herbes de la famille des crucifères, les résidus de culture et les débris végétaux. En serre, le maintien d'un feuillage humide durant une longue période est nécessaire pour l'apparition de la tache bactérienne.



Stratégie d'intervention

Comme il n'y a aucun bactéricide homologué au Canada contre les maladies bactériennes dans les crucifères actuellement, la prévention est de mise! En serre, il faut entre autres :

- Nettoyer et désinfecter les serres (contenants, système d'irrigation, structure de serre, etc.).
- Utiliser des semences exemptes de la bactérie responsable de la tache bactérienne.
- Traiter les semences à l'eau chaude. Il est à noter que ce traitement peut diminuer le pourcentage de germination et que les lots fortement infestés ne seront pas complètement désinfectés.
- Favoriser une bonne circulation de l'air et procéder à l'irrigation des semis et des plantules en début de journée afin de permettre l'assèchement rapide du feuillage.
- Détruire les plantules présentant des symptômes et surveiller l'apparition du problème sur d'autres plantules.

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome – Avertisseuse crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 - L'Assomption (Québec) J5W 1T3

Téléphone : 450 589-5781, poste 278 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – crucifères – 2 juin 2011**

